

Un cas autochtone de dengue signalé à Aimargues dans le Gard

Une transmission du virus de la dengue, chez une personne n'ayant pas voyagé récemment en zone de circulation du virus, a été signalée à l'Agence Régionale de Santé. La personne malade est hospitalisée et prise en charge. Face à ce cas de dengue autochtone et pour éviter la propagation du virus localement, des actions préventives sont déployées à Aimargues.

La dengue est une maladie généralement bénigne dont les symptômes, proches de ceux de la grippe (forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête importants), peuvent être temporairement invalidants. Cette maladie se transmet par l'intermédiaire de la piqûre du moustique tigre (*Aedes albopictus*) préalablement infecté par le virus auprès d'une personne déjà malade. Un cas est dit «autochtone» quand une personne contracte la maladie sans avoir voyagé en zone de circulation du virus dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes. Ce cas de dengue autochtone est le deuxième enregistré en Occitanie cette saison. En 2023, sur l'ensemble de la saison de surveillance du moustique tigre, 22 cas de dengue autochtones ont été signalés en Occitanie.

En cas de signes évocateurs de la dengue, si vous avez séjourné ou pratiqué une activité de plein air dans le secteur du Mas d'Andron, consultez votre médecin traitant.

Des mesures renforcées de prévention :

Pour éviter une éventuelle propagation du virus, des mesures renforcées de prévention sont mises en œuvre dans la zone fréquentée par la personne malade. Ces mesures mobilisent les services de l'Etat, de l'ARS Occitanie, de Santé publique France, ainsi que les professionnels de santé du secteur et l'opérateur de démoustication. Elles se traduisent par :

- Une action ciblée de démoustication afin d'éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes sur les lieux de résidence et de passage de la personne malade. Les riverains concernés sont informés au préalable et sont invités à consulter leur médecin traitant en cas de signes évocateurs. Cette opération est prévue le 8 août.
- Une sensibilisation des professionnels de santé au signalement de nouveaux cas de dengue auprès de l'ARS. Cette action aura lieu les 8 et 9 août.

La lutte contre le moustique tigre - vecteur potentiel de maladies s'appuie sur la mobilisation de chacun et l'adoption des bons réflexes pour éliminer les larves de moustiques :

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner.**
- **Changer l'eau des plantes et des fleurs** une fois par semaine ou, si possible, supprimer ou remplir de sable les soucoupes des pots de fleurs.
- **Vérifier le bon écoulement des eaux et nettoyer régulièrement** : gouttières, regards, caniveaux...
- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu, **couvrir les petites piscines hors d'usage, ranger les bâches de protections.**
- **Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes** : débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité...

Pour en savoir plus :

1 > Sur le moustique tigre :

Le [site du Ministère de la santé](#)

Le [site de l'ARS Occitanie](#)

2 > Sur les zones à risque :

[Le site de France Diplomatie](#)

3 > Sur les produits anti moustique :

Le [tableau des recommandations](#) du Ministère de la santé

4 > Sur les maladies tropicales :

Le site de [Santé publique France](#)

5 > Sur le suivi épidémiologique des maladies vectorielles :

Le site de [Santé publique France](#)